

ASSURANCE HABITATION CONFORT

INFORMATIONS SUR LES GARANTIES, PLAFONDS ET FRANCHISE / SEUIL DE L'OFFRE

TABLEAU DES GARANTIES

., (511, (6 516 6		Comon	7
Garanties de responsabilité	Responsabilité civile vie privée	V	V
	Responsabilité liée à l'occupation (risques locatifs, responsabilité propriétaire, recours des voisins et des tiers)	V	V
	Défense - Recours suite à sinistre	V	V
	Responsabilité civile voyage - séjour	V	V
Protection de vos biens	Incendie et risques annexes	V	V
	Tempêtes, grêle, neige, gel	V	V
	Catastrophes naturelles	V	V
	Catastrophes technologiques	V	V
	Attentats et actes de terrorisme	V	V
	Dégâts des eaux	V	V
	Vol et vandalisme	V	V
	Dommages électriques	V	V
	Perte du contenu du congélateur – réfrigérateur	V	V
	Bris de glace et appareils sanitaires	V	V
	Déménagement	V	V
	Vandalisme extérieur		V
	Tous risques accidentels aux biens immobiliers		V
	Couverture des objets d'une valeur unitaire supérieure à 2 000 €		V
	Indemnisation en valeur à neuf des biens multimédias de moins de 2 ans et des autres biens mobiliers de moins de 5 ans		V
Assistance et services	Assistance habitation suite à sinistre	V	V
	Assistance habitation suite à panne domestique	V	V
	Autres services d'assistance (en déplacement, pour le compte d'une personne aidée)	V	V
	Espace de stockage numérique	V	V
Options	Assurance scolaire	\bigvee	\bigvee
	Protection juridique	\bigvee	\bigvee







Confort 🚣

Confort

LIMITES D'INDEMNISATION

PLAFONDS PAR SINISTRE ET PAR ANNÉE D'ASSURANCE

GARANTIES DE RESPONSABILITÉ

· Responsabilité civile vie privée :

> Dommages corporels : 20 000 000 €.

> Dommages matériels et immatériels consécutifs: 5 000 000 €.

 Défense - Recours suite à sinistre : 13 500 € par dossier. Seuil d'intervention de **120 €**

Franchise

contractuelle de **120 €**

· Responsabilité liée à l'occupation :

> Risques locatifs : 1 710 000 €.

> Recours des voisins et des tiers : 1 800 000 €.

· Responsabilité civile voyage - séjour : 1 440 000 €.

Dans les limites figurant aux Conditions Générales.

PROTECTION DE VOS BIENS

 Vos biens mobiliers conservés chez vous (meubles, multimédia et effets personnels, hors objets de valeur):

Plafond du capital mobilier en fonction du nombre de pièces principales du logement :

	Confort	Confort 🗲		Confort	Confort 🗲
1 p	10 000 €	30 000 €	7 p	35 000 €	80 000 €
2 p	10 000 €	30 000 €	8 p	40 000 €	90 000 €
3 p	15 000 €	40 000 €	9 p	45 000 €	100 000 €
4 p	20 000 €	50 000 €	10 p	50 000 €	110 000 €
5 p	25 000 €	60 000 €	11 p	55 000 €	120 000 €
6 p	30 000 €	70 000 €	12 p	60 000 €	130 000 €

 Vos biens mobiliers conservés dans vos dépendances fermées (hors objets de valeur) :

> Surface cumulée < 50 m² : **1 500 €.**

> Surface cumulée entre 50 et 99 m²: 3 000 €.

> Surface cumulée entre 100 et 250 m²: 6 000 €.

 Pour les dommages électriques, le capital couvert est plafonné à 15 000 € (dans la limite du capital mobilier).

- · Vos objets de valeur (objets d'une valeur unitaire supérieure à 2 000 €) conservés chez vous :
- > Inclus en Confort+: 5 000 €.
- > En extension en Confort+ : jusqu'à 20 000 €.
- Garantie Coup dur si votre logement est détruit suite à un sinistre garanti : indemnisation des biens mobiliers en valeur à neuf (dans la limite du plafond du capital mobilier, et hors biens d'occasion).
- Perte du contenu du réfrigérateur congélateur : forfait en fonction du nombre de pièces, allant de 125 € à 200 € par sinistre - sans franchise, 2 sinistres maximum par an.

Plafonds pour vos biens immobiliers :

- Vos bâtiments d'habitation sont estimés en valeur de reconstruction à neuf.
- Vos installations de production d'énergie verte (hors vol et vandalisme) : 40 000 €.
- · Votre piscine et ses équipements : 40 000 €.

ASSISTANCE ET OPTIONS

Voir détail dans les Conditions Générales.



L'offre Assurance Habitation Confort est une solution du Groupe VYV dont Harmonie Mutuelle est l'une des maisons fondatrices. Que vous soyez propriétaire ou locataire, nous couvrons les dommages subis par votre logement et vos biens garantis, protégeons vos responsabilités et celles des personnes assurées, et vous apportons des solutions d'assistance. Deux niveaux de garanties vous sont proposés afin de respecter vos besoins et votre budget.

Premier acteur mutualiste de santé en France, le Groupe VYV agit collectivement pour une santé accessible à tous. En proposant l'offre Assurance Habitation Confort, nous vous accompagnons dans un quotidien serein. Ainsi, le Groupe VYV, se mobilise chaque jour et sur l'ensemble du territoire, pour améliorer la vie de chacun en proposant des solutions concrètes, innovantes et solidaires.

